



Transition énergétique à la DRFiP67

Avez-vous déjà entendu parler de Bercy Vert ? Comme le responsable de la Division Budget, Logistique et Immobilier, par ailleurs référent « Eco-FiP », vous êtes passé à côté ? Mais si, ce sont les poubelles de tri papier qui ont été distribuées dans les services en ce début d'année. Le programme Bercy vert, ce n'est pas que ça. Si on en croit la com' de notre ministère, c'est une démarche éco-responsable visant à accélérer la transition écologique de l'État.

Elle comporte les engagements suivants :

- la mobilité durable des agents (non, ce n'est pas le NRP ! Mais l'encouragement aux modes de transport dits « doux »)
- une politique d'achats plus responsables (on vous voit, avec vos stylos bic en double !)
- une alimentation plus respectueuse de l'environnement
- une réduction de la consommation d'énergie des bâtiments (vous n'aurez qu'à mettre des pulls plus chauds en hiver)
- la suppression des produits phytopharmaceutiques
- le numérique responsable

Pour la CGT, l'un de ces objectifs est particulièrement adapté à notre département, notamment dans de nombreux services implantés dans l'Eurométropole : la promotion de l'utilisation de la petite reine. Ce n'est pas le tout de dire aux agents « la prime vélo existe »... encore faut-il

prévoir l'insertion de ce mode de transport au sein de nos postes. D'une part nous demandons, comme nous l'avons déjà fait en CHSCT, l'installation de supports vélos ainsi que l'organisation de formations à la circulation en agglomération. Cela peut paraître risible, mais au vu du nombre d'accidents à vélo lors des trajets domicile-travail, une formation pratique est plus que nécessaire, n'en déplaise au président de notre CHSCT. D'autre part, il nous paraît primordial que les collègues cyclistes aient accès à un minimum de décence et d'hygiène : une douche devrait être accessible dans chaque poste.



La boîte de Pandore

Après « LuxLeaks » et les « Panama Papers », on parle à nouveau d'évasion fiscale dans les paradis fiscaux avec les premières révélations des « Pandora Papers ». Cette nouvelle affaire met à nouveau en cause la probité fiscale de nombre de gens fortunés dont quelques notables et hommes politiques français. On y reparle d'un ancien ministre de l'Économie et des Finances et ancien directeur du Fonds Monétaire International (FMI). À croire qu'on collectionne les pères la vertu à la tête de notre ministère (cf Monsieur CAHUZAC, spécialiste en fraude fiscale et en mensonge en direct, ...). Pourquoi Bercy, qui, la main sur le cœur, annonce à qui veut l'entendre que la lutte contre la fraude fiscale est une de ses priorités, a-t-il donc accordé à Google la primauté dans le projet d'externalisation dit « foncier innovant » (pour détecter les piscines non déclarées au cadastre par les particuliers), alors

que cette multinationale fait partie des GAFAM qui ne payent pas, ou si peu, d'impôt en France par rapport aux activités exercées.

1) Peut-on faire confiance à une multinationale qui revend à prix d'or les données personnelles de ses utilisateurs et qui a déjà été condamnée à de nombreuses reprises à de fortes amendes pour abus de position dominante et autres méfaits ? La CGT a demandé aux parlementaires de constituer une commission d'enquête pour faire la lumière sur cet accord passé en catimini entre ce fraudeur patenté qu'est Google et notre ministère.

2) Si la fraude fiscale est une priorité, pourquoi encore, au plus fort de la crise Covid, le contrôle fiscal a-t-il été officiellement reconnu comme non-prioritaire par la DG ?

(article inspiré de la liminaire de nos camarades lors du dernier CTL du département 88)



Protection Sociale Complémentaire : 15 € brut par mois. C'est cadeau ?

La MGEFI a récemment informé ses adhérents que l'État prendra en charge, à compter du 1er janvier 2022, une participation de 15€ brut par mois sur les cotisations de protection sociale complémentaire.

Cette prise en charge sera cependant conditionnée à la présentation d'une attestation de couverture santé qui sera mise à disposition prochainement dans l'espace adhérent du site internet de la mutuelle.

Notez que sont exclus de cette prise en charge partielle les retraités, les vacataires sur des missions très courtes, les agents prenant un congé sans solde pour élever leur enfant, pénalisant encore une fois majoritairement les femmes...

Il s'agit là d'une mesure transitoire issue d'une ordonnance pris en application de l'article 40 de la loi dite de transformation de la fonction publique. Cette ordonnance va mettre en place une prise en charge partielle de la protection sociale des fonctionnaires et non-titulaires.

En effet, comme dans le privé, l'employeur public pourra prendre en charge une participation à hauteur de 50 % d'une partie de la cotisation de protection sociale complémentaire des agents. Une avancée mais à quel prix ?

On sait que, pour faire le parallèle avec le privé, les contrats groupes signés excluent d'emblée les retraités. Avec cette ordonnance nos collègues retraités seraient aussi les grands oubliés de ce dispositif de prise en charge. Pourront-ils rester dans le futur contrat groupe négocié au ministère des finances ? Pourront-ils bénéficier des mêmes garanties de cotisations ? Quelle solidarité ?

Faisons maintenant un comparatif entre la situation actuelle du référencement avec notre opérateur (la MGEFI) et ce qui pourrait se passer dans un proche avenir.

Sur la prestation Santé, proposée aujourd'hui, la cotisation varie selon 4 couvertures santé au

choix avec des services inclus avec des niveaux de protection différents en fonction de vos besoins ou de vos capacités de financement.

Aujourd'hui, cette cotisation est basée sur un ensemble de prestations sociales incluant des secours et des services utiles, notamment la prévoyance.

Si aujourd'hui, l'État prenait en charge la moitié de cette cotisation sur la base du plus haut niveau, nous pourrions dire que cette avancée est significative : le coût pour l'État serait alors de 50 à 60 euros par mois au minimum.

Mais ce que prévoit l'ordonnance, est de rembourser tous les mois 50 % d'une base minimum de sécurité sociale n'incluant pas les prestations actuelles sur l'optique, le dentaire, l'aide auditive et l'hospitalisation.

C'est ce qu'on appelle un filet de sécurité minimale ! De plus, il n'y a aucune garantie que l'opérateur choisi par le ministère reste un acteur du monde mutualiste... les assurances sont aux aguets et n'ont pas vraiment de l'appétence pour la solidarité inter générationnelle et inter catégorielle.

Concernant la prévoyance, l'offre de référencement actuelle couvre une rente mensuelle complémentaire en cas de dépendance totale ou partielle, un capital en cas de décès, maladie grave ou invalidité, un capital obsèques.

À ce jour, l'ordonnance, ne prévoit aucun contrat de prévoyance collectif sauf accord majoritaire des organisations syndicales sur la signature d'un contrat obligatoire. Cette option priverait les agents de la libre adhésion à l'opérateur de leur choix.

C'est un véritable bouleversement de notre système de protection sociale complémentaire que le gouvernement veut appliquer aux fonctionnaires et aux non-titulaires, ouvrant les vannes du système assurantiel privé si cher au patronat.

Des négociations vont donc s'engager au ministère, la CGT Finances y portera ses revendications pour garantir le plus haut niveau de protection sociale complémentaire.

Elle réaffirmera notre combat pour une sécurité sociale intégrale par prise en charge des soins de santé à 100% en redéfinissant le rôle de la protection sociale complémentaire (mutuelles et institutions de prévoyance).

Et dans l'immédiat, elle défendra les positions suivantes :

- aucune régression par rapport à l'existant ;
- amélioration des prestations santé et limitation du nombre d'options pour garantir la solidarité intergénérationnelle ;
- un socle de garanties importantes dans l'offre de santé incluant la solidarité inter catégorielle, la prise en charge de la cotisation santé pour tous les actifs et retraités sur un panier de soin optimal ;
- la prise en charge de la prévoyance dans le cahier des charges avec prise en compte des questions relatives à l'invalidité, la perte d'autonomie, l'inaptitude ou le décès ;
- un véritable capital-décès prenant en compte les rentes familiales (conjoint, éducation des enfants) ;
- le choix d'un contrat avec des acteurs mutualistes non lucratifs.

Solution Jeu de l'été 2021

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	T	O	R		S	O	U	C	I	
2	A		E	T	A	U		R	I	B
3	S	E	C	U	R	I	T	E		E
4		C	L	I	C		A	T	O	S
5	C	O	U	L	O	N	G	E	A	T
6	A	U	S	E	P				S	I
7	N	T	E		H	O	T	E		A
8	I	E		C	A	R	A	C	A	L
9	N	R	P		G	A		A	L	E
10	E		E	V	E	L	Y	N	E	

« Projet de loi de Finances 2022 et destruction du réseau : on continue, droit dans le mur »

Nous sommes encore en période de crise sanitaire et de suspension de nos libertés et le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022, présenté par le tandem Le Maire – Dussopt le 22 septembre dernier, se veut un retour à la normale (ou l'anormal ?) budgétaire.

On y parle de plan de relance, de baisse du déficit, de baisse d'impôt, de baisse des dépenses publiques et de reprise économique (avec une croissance du PIB de 4 % prévue en 2022), de temps en temps, on y mentionne même la transition énergétique et la solidarité.

Mais de relance de l'emploi à la DGFIP il n'en est pas question. Le PLF 2022 prévoit au contraire 1 899 suppressions nettes d'emplois dans la fonction publique d'État dont près de 80 % dans notre ministère (soit 1489 emplois supprimés, l'équivalent des agents de la DGFIP dans notre département). La novlangue du PLF mentionne ainsi des « gains » issus de la « modernisation » et de la « transformation » et cache bien maladroitement la destruction continue du réseau de notre ministère.

Le constat de ce PLF est le refus de la réalité et de la véritable situation dans nos services DGFIP, de plus en plus sinistrés en matière de conditions de travail et de service public. La CGT s'oppose à ce que la situation des déficits et le prétexte de modernisation des services soient utilisés par le gouvernement pour accélérer la destruction de notre réseau et la remise en cause des conditions de travail et des droits des agents.

Alors vive le NRP ?

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :
Grade : Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au PCRFP Strasbourg,
10 RUE SIMONIS, 67100 STRASBOURG
Tél : 03.90.41.20.07 ou (0049) 176 7666 49 43